

207

DM24

Projet de modification des installations de stockage
des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2

Bécancour

6212-02-005

PROJET

Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR LE :

*Centre local de développement (CLD)
de la MRC de Bécancour*



DÉCEMBRE 2004

Présentation de l'organisme

Le Centre local de développement (CLD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour est un organisme de développement économique géré par des représentants des différents secteurs de l'économie, de l'emploi et de la société civile.

Son conseil d'administration est composé de neuf membres votants dont cinq (5) élus municipaux siégeant au conseil de la MRC de Bécancour et quatre (4) personnes issues du milieu, représentant les Carrefours de développement¹. Quatre membres non-votants provenant de la direction du Centre local d'emploi (CLE) de la MRC de Bécancour et de la direction du CLD de la MRC de Bécancour ainsi que la députée du comté provincial de Lotbinière et le député du comté provincial de Nicolet-Yamaska apportent leur expertise aux membres du conseil d'administration.

La mission du Centre local de développement (CLD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux en vue de favoriser le développement de l'économie, de l'entrepreneuriat et la création d'emploi dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement et la MRC de Bécancour.

¹ Carrefour de développement agroalimentaire et forêt, Carrefour de développement de l'économie sociale et communautaire, Carrefour de développement des secteurs industriel, commercial et de la main-d'œuvre et Carrefour de développement des secteurs touristique, culturel et des loisirs.

Ses principales stratégies sont de supporter le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat, promouvoir le territoire de la MRC de Bécancour et favoriser l'amélioration de la qualité de vie. Dans son plan de développement 2004-2006, le Centre local de développement de la MRC de Bécancour a identifié comme priorité d'intervention de favoriser une stratégie de rétention et d'attraction de la population et des entreprises de la MRC de Bécancour.

Son territoire d'intervention est celui de la MRC de Bécancour qui est composée de douze (12) municipalités² dispersées sur un territoire de 1 133 km² et accueillant une population de **19 259** habitants³. Elle a un caractère à dominance rurale à l'exception du Parc industriel et portuaire de Bécancour, principal pôle de la grande entreprise dans la région Centre-du-Québec.

En assumant un rôle central dans l'activité économique de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, le Centre local de développement favorise la prise en charge du développement économique par les forces vives du milieu.

² La MRC de Bécancour est composée des municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Sylvère et de la Ville de Bécancour.

³ www.mamsl.gouv.qc.ca, Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Répertoire des municipalités, MRC DE BÉCANCOUR, code géographique : 380, novembre 2004

Notre intérêt au projet

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour porte principalement son intérêt sur les impacts sociaux et économiques du projet de modification des installations de stockage des déchets nucléaires et sur la réfection de la centrale Gentilly-2 pour nos communautés.

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons de façon succincte les impacts économiques liés à la modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et ses retombées économiques actuelles.

Nous vous ferons part de nos inquiétudes quant à la perte de ces retombées pour les fournisseurs de biens et de services de premier et de second niveau de la région et l'impact de la perte d'emplois pour la communauté.

IMPACTS ÉCONOMIQUES LIÉS À LA MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET À LA RÉFECTION DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GENTILLY-2⁴ : DES RETOMBÉES ÉVALUÉES À 313 M \$

Les dépenses associées au projet généreront des retombées additionnelles dans l'économie régionale au niveau des dépenses salariales et des achats de biens et services réalisés localement par les entrepreneurs du chantier. Ces retombées sont évaluées à plus de **313 M \$**.

⁴Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, Évaluation des retombées économiques régionales, Étude sectorielle par Nove Environnement inc. et Roche ltée pour Hydro-Québec Production., Décembre 2003

Pour la modification des installations de stockage plus de **126 M \$** seront injectés en région et concernent :

- Les études d'avant-projet (2000 à 2005);
- La construction des composantes de l'aire de stockage à sec du combustible irradié (ASSCI) pour la période 2004-2045;
- L'aménagement de l'installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) pour la période 2004-2045.

Pour la réfection de la centrale, environ **165 M \$** seront dépensés en région.

Pour la période de 2000 à 2045, les effets attendus du projet dans l'économie régionale sont les suivants :

- Retombées directes de **244 M \$** s'accompagnant de **1 235** emplois directs;
- Retombées indirectes de **30 M \$** s'accompagnant de **259** emplois indirects;
- Retombées induites de **39 M \$** s'accompagnant de **393** emplois induits.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ACTUELLES DE LA CENTRALE GENTILLY-2⁵

La centrale de Gentilly-2 est en exploitation commerciale depuis 1983. Elle emploie actuellement **790** personnes dont **684** permanents. Au niveau de l'emploi, les retombées sont évaluées à :

⁵ HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION, *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly – 2*, Octobre 2004

- **741** années-personnes comme retombées directes;
- **27** années-personnes en retombées indirectes ;
- **222** années-personnes en retombées induites.

En 2003, la masse salariale du personnel de la centrale était de l'ordre de **79 M \$** dont **73 M \$** pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Les opérations récurrentes de la centrale Gentilly-2 sont évaluées, pour leur part, à plus de **103 M \$** en retombées économiques régionales dont :

- **78 M \$** en retombées directes;
- **2,5 M \$** en retombées indirectes;
- **22,2 M \$** en retombées induites.

Au niveau provincial, les chiffres indiquent :

- **111 M \$** en retombées directes;
- **7,8 M \$** en retombées indirectes;
- **32,2 M \$** en retombées induites.

Par ailleurs, soulignons que l'acquisition de biens et services est effectuée auprès de divers fournisseurs dont plusieurs sont régionaux. Ces achats et locations de biens et services se situent à **11 M \$**.

IMPACTS AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL

La non-réalisation du projet aura comme impact une perte de **11,3 M \$** de retombées économiques en achats de biens et services pour les fournisseurs régionaux de premier niveau (plus de **300** entreprises régionales).

Et que dire des entreprises qui approvisionnent ces fournisseurs de premier niveau.

Autre fait important à souligner, le Parc industriel et portuaire de Bécancour pourrait perdre un de ses avantages distinctifs soit que la proximité de la centrale Gentilly-2 est rassurante pour les industriels quant à la stabilité de l'alimentation de leur usine en cas de panne d'électricité. La perte de cet avantage distinctif pourrait avoir une influence importante sur la croissance et le développement du PIPB.

Les travailleurs de Gentilly-2 résident surtout (69 %) sur la rive nord du Saint-Laurent dont les trois quarts (75 %) dans les secteurs de Ville de Trois-Rivières. La majorité des travailleurs qui habitent sur la rive sud (26 %) du fleuve Saint-Laurent résident principalement dans la Ville de Bécancour (148), où la plus forte concentration se trouve dans le secteur de Gentilly (81).

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour est inquiet de l'impact qu'aurait la fermeture pour les travailleurs de la centrale au niveau de la discontinuité du cheminement professionnel et de la relocalisation des employés permanents. Un certain nombre pourrait être contraint de déménager à l'extérieur de la région.

Qu'arrivera-t-il avec les emplois occupés par les conjoints, les études des enfants, le déracinement éventuel et les bouleversements que connaîtra la vie sociale?

Qu'arrivera-t-il pour le secteur Gentilly de la Ville de Bécancour où demeurent plus de 81 travailleurs? Quels seront les impacts pour le développement de ce secteur situé directement à l'est de la centrale?

Selon les données recueillies auprès de la Ville de Bécancour⁶ nous pouvons constater que la population du secteur Gentilly connaît des baisses successives depuis quinze (15) ans, passant de **3 216** personnes en **1986** à **2 880** personnes en **2001**. À l'inverse, le secteur Saint-Grégoire a connu des hausses successives passant de **2 906** de population en **1986** à **3 780** en **2001**.

Ces données nous permettent d'observer que de plus en plus de ménages s'installent dans le secteur Saint-Grégoire de Ville de Bécancour et à Trois-Rivières afin de se rapprocher des milieux plus urbanisés. La fermeture de la centrale aurait comme conséquence d'accentuer le phénomène de vieillissement de la population et de dévitalisation du secteur de Gentilly par la perte d'opportunités d'emplois, ce qui nuirait à la venue de nouvelles familles.

La centrale de Gentilly-2 est l'un des principaux employeurs régionaux puisque le nombre d'employés est d'environ 740 en équivalent années-personnes. La perte de ces emplois aura une incidence marquée pour les commerces des biens et services de consommation qui connaîtront une période difficile.

⁶ *Compilation : Service de l'urbanisme et de l'environnement, Ville de Bécancour, sources : Statistique Canada*

Si on ajoute l'exode des jeunes déjà assez important (**1/5 jeunes de 25-34 ans**)⁷ dans la MRC de Bécancour, nous croyons que les impacts de ces phénomènes seront significatifs sur le tissu social et le dynamisme actuel de la communauté de Gentilly en particulier, mais aussi de toutes les municipalités de la MRC de Bécancour.

La fermeture de la centrale aura un impact prononcé sur l'exode des jeunes par la perte d'opportunités d'emplois ainsi que la venue de nouvelles familles puisqu'elle est un employeur important pour les finissants de l'École d'ingénierie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Enfin, la centrale effectue une veille technologique dans le domaine nucléaire qui permet ainsi à l'UQTR de se tenir à la fine pointe de la technologie et d'exporter son savoir-faire. Une fois la centrale fermée, il deviendrait plus difficile, voire impossible, au Québec de se maintenir à la fine pointe de la technologie et de demeurer compétitif sur la scène internationale dans ce secteur⁸.

⁷ *Rapport de la consultation régionale sur la stratégie gouvernementale de la lutte contre la pauvreté, CRCD du Centre-du-Québec – rapport final, Décembre 2001*

⁸ *HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION, Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly – 2, Octobre 2004*

Notre position

Considérant les pertes économiques régionales estimées à plus de **100 M \$** par année découlant de l'interruption définitive de l'exploitation de la centrale, soit sur une période de **25 ans** à compter de **2010** (durée de vie utile potentielle de la poursuite de l'exploitation);

Considérant la perte annuelle d'emplois équivalant à environ **990** années-personnes à l'échelle régionale, pour cette même période de 25 ans;

Considérant l'impact significatif de la perte d'emplois régionaux de haut savoir qui sont déjà relativement peu nombreux dans la région;

Considérant la perte de **313 M \$** (**1 887** années-personnes) en retombées économiques régionales directes, indirectes et induites découlant de la non-réalisation de la réfection de la centrale;

Considérant la perte de revenu annuel évaluée à **10,5 M \$** pour les fournisseurs régionaux de premier niveau de Gentilly-2;

Considérant la perte de revenu annuel évaluée à **2,5 M \$** pour les entreprises régionales qui approvisionnent les fournisseurs de premier niveau de Gentilly-2;

Considérant la possibilité de mise à pied temporaire ou définitive de certains employés chez ces fournisseurs;

Considérant la perte d'opportunités relatives à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences dans le domaine de la réfection de centrales nucléaires;

Considérant la perte d'un employeur important pour les finissants et d'un bailleur de fonds capital pour les institutions d'enseignement qui offrent des programmes d'études dans le domaine nucléaire;

Considérant la perte de l'opportunité de développer des programmes appliqués à la réfection de centrales nucléaires;

Considérant les pertes économiques découlant de la relocalisation d'une partie des travailleurs ainsi que d'une diminution substantielle de l'achat de biens et services;

Considérant les répercussions sur le niveau de consommation régional (commerces de détail et de services) suite à la perte d'une moyenne de **800** emplois directs pendant la période de déclassement et de **864** emplois directs par la suite; report ou abandon de projets d'investissement, particulièrement dans le secteur commercial;

Considérant la perte d'un avantage concurrentiel pour la localisation de nouvelles entreprises industrielles dans le PIPB;

Considérant l'accentuation possible du problème de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée (haut niveau de savoir);

Considérant l'accentuation possible de l'exode des jeunes, particulièrement de jeunes hautement qualifiés;

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour se dit favorable à la réalisation du *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de la réfection de Gentilly-2* par Hydro-Québec.

A handwritten signature in black ink, reading "Diane Daviault". The signature is written in a cursive style with a prominent initial 'D' and a horizontal line across the middle of the name.

Diane Daviault
Directrice générale
Centre local de développement de la MRC de Bécancour

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE⁹

Les **retombées directes** correspondent aux revenus engendrés par les dépenses directes de la centrale dans l'économie régionale et provinciale. Premièrement, l'exploitant de Gentilly-2 verse des salaires à ses employés. Deuxièmement, par ses achats de biens et services (matières premières, produits semi-finis, service à la production, etc.), l'exploitant engendre des recettes chez ses fournisseurs de premier niveau, dont une partie est constituée de revenus touchés par les employés et les propriétaires de ces entreprises.

Les **retombées indirectes** représentent les revenus dont bénéficient les propriétaires et les employés des entreprises situées dans la chaîne des fournisseurs intermédiaires. En effet, les fournisseurs de premier niveau doivent eux-mêmes acheter des biens et services auprès d'autres entreprises (fournisseurs de second niveau), dont certaines produisent au niveau régional ou provincial, ce qui entraîne des revenus pour d'autres employés et propriétaires et ainsi de suite.

Les **retombées induites** engendrées par les dépenses de consommation des ménages qui bénéficient des retombées directes et indirectes de la centrale. Une partie de ces biens et services est consommée dans l'économie de la région ou du Québec (par exemple, dans commerces de détail).

⁹ HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION, *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly – 2, Octobre 2004*